

PARTIE I

COMMERCE EXTÉRIEUR, ÉCONOMIE INFORMELLE, DÉVELOPPEMENT LOCAL : THÉORIE ET ORIENTATIONS CONCEPTUELLES

Cette partie constitue notre cadre théorique. Nous y reprenons les théories et concepts relatifs au phénomène que nous étudions et qui guident notre recherche d'explication et de compréhension de l'économie transnationale. Cette partie ne vise pas à compiler des définitions mais plutôt à présenter le contexte théorique dans lequel s'insère cette étude notamment les notions suivantes : échange international et développement, économie transnationale, pratiques informelles, réseaux et développement local. Il ne s'agit pas de faire un contour exhaustif de ces notions mais plutôt de faire ressortir le contenu de ces concepts de base dans le contexte de cette étude.

Le discours dominant sur le rapport entre commerce international et développement s'inscrit dans le cadre des États-Nations qui libéralisent les échanges, portés par des firmes capitalistes en logique de marché. Ces États doivent élargir ce marché au-delà de leurs territoires nationaux pour produire aux meilleures conditions, tirer avantage du libre échange et réaliser le développement national. C'est le paradigme de la prépondérance du commerce extérieur pour le développement dans la perspective des États-Nations. Ainsi donc l'espace est celui du territoire national ouvert au marché international. Les acteurs sont les firmes privées structurées et dans une certaine mesure les États pour autant qu'ils mettent en place un cadre favorable au marché. Le développement est national, mesuré en indicateurs macro-économiques.

Les pays en développement sont appelés à une meilleure intégration dans le libre marché international pour s'en tirer. Pour y arriver, ils doivent entre autres mettre en place des conditions de dynamisation de l'entrepreneuriat privé moderne, d'intégration du secteur informel à l'économie structurée. C'est une cohérence de ce paradigme dominant. Il est important d'en rappeler les principaux aspects au premier chapitre pour montrer dans la suite en quoi une autre approche s'en démarque.

En effet, les pratiques des acteurs non institutionnels notamment ceux de l'économie dite informelle suggèrent une autre approche. Le commerce transnational constituerait ainsi un prolongement des relations marchandes locales, et les processus de développement s'inscriraient plus dans un ancrage local.

CHAPITRE 1

COMMERCE INTERNATIONAL ET DÉVELOPPEMENT

Le but de ce chapitre est de présenter la vision dominante sur le commerce international, son rapport avec le développement, ses acteurs, son cadre, mais aussi son regard sur des pratiques d'économie dite informelle.

En théorie économique classique, l'échange international est analysé en termes de flux des biens, des services, de monnaie, des facteurs de production, entre États-Nations. Les éléments d'analyse tels que le gain de l'échange, la structure des échanges, le taux de change, les termes de l'échange, la balance des paiements, les politiques commerciales (protectionnisme, libéralisme, etc.), sont appréhendés avec comme cadre de référence les États qui décident d'entrer en échange. On suppose donc que toute l'économie s'intègre dans un système étatique. Dans cette perspective, les transactions s'effectuent entre nations, c'est-à-dire entre « blocs de facteurs de production » : la nation est assimilée à une firme ayant un pouvoir de marché sur la scène internationale¹. En effet, il y a à la base un postulat selon lequel les motivations et les comportements des individus et des entreprises, mais aussi des Nations, sont les mêmes dans la sphère internationale que dans les transactions nationales².

1.1 Modèle libre-échangiste

Depuis Adam Smith et David Ricardo, la pensée libre échangiste soutient que les Nations gagnent en s'ouvrant au commerce extérieur. Elles ont donc intérêt à entrer en échange. En faisant profiter aux autres de ses atouts, chacun en tire un gain plus avantageux. Ces atouts peuvent consister en avantages comparatifs (David Ricardo), en dotations en facteurs de production (Eli Heckcher, Bertil Ohlin, Paul Samuelson), en politique commerciale stratégique (James Brander, Barbara Spencer)³. Ils permettent aux Nations d'être plus compétitives, de produire aux meilleures conditions

¹ THOYER S. et TUBIANA L., « Les légitimités de la régulation internationale : États, acteurs et institutions dans l'économie politique des échanges », *Economies et Sociétés, Relations économiques internationales*, Série P., n° 4/1998, p. 153.

² KRUGMAN P.R. et OBSTFELD M., *Economie internationale*, traduit de l'anglais par Achille Hannequart et Fabienne Leloup, 3^e édition, De Boeck et Larcier, 2001, p. 3.

³ KRUGMAN P.R. et OBSTFELD M., *op. cit.*, p. 3.

que d'autres. Il en découle une certaine spécialisation internationale des Nations particulièrement en termes de biens à produire et à exporter : ce qu'on ne peut produire, on l'importe car il coûte ainsi moins cher que de le produire. Les biens et services sont mieux produits par les pays qui en sont plus aptes.

Concernant le rôle du commerce extérieur, Adam Smith note, du moins sur base du constat fait à son époque, que dans tous les États modernes d'Europe, c'est le commerce extérieur de certaines de leurs villes qui a introduit les manufactures et porté la croissance. L'impact positif s'est étendu à l'agriculture, car, poursuit-il, ce sont les manufactures et le commerce extérieur ensemble qui ont donné naissance aux principales améliorations de l'agriculture⁴.

Les mercantilistes soulignent également l'importance de l'enrichissement des nations par le commerce extérieur et de leur fonction de régulateurs du marché. Mais pour les libéralistes, ce commerce ne doit pas être contrôlé. Adam Smith, Ricardo et d'autres à leur suite, estiment que la vraie cause de la richesse des nations, du bien-être des individus, c'est l'échange du fait de l'extension du libre marché.

Depuis Alfred Marshall, affirme Antoine Basile⁵, on insiste sur l'importance relative croissante du commerce extérieur en raison inverse de la dimension de l'économie. Il y aurait en quelque sorte dans le fait de s'adonner à des échanges actifs avec d'autres nations une compensation de l'exiguïté des marchés domestiques. Plus vaste est le marché, et plus nombreuses sont les opportunités d'offre et de demande. Cette dimension du marché offre aux producteurs des possibilités des économies d'échelle. En effet, pour satisfaire une part plus large du marché, il faut produire plus. On sait, en théorie économique, qu'un accroissement de la production abaisse les coûts unitaires et permet donc des économies d'échelle. Si les coûts de production baissent, on peut s'attendre à ce qu'il en soit ainsi aussi pour les prix de vente. Les meilleurs prix sont intéressants pour les consommateurs et stimulent les achats. Tant les producteurs que les consommateurs en tirent profit. Les producteurs sont des firmes structurées capitalistes, souvent multinationales.

La considération de ces avantages par la théorie économique, justifie le maintien de la plus large ouverture au monde extérieur du point de vue des échanges. Paul Samuelson abonde dans ce sens en affirmant que la théorie normative se fonde sur l'argument bien connu en vertu duquel chaque pays tire avantage du commerce international. Selon lui, pour chaque pays,

⁴ SMITH A., *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Livres III-IV, traduction par TAIEB P., Paris, P.U.F., 1995, p. 438.

⁵ BASILE A., *Commerce extérieur et développement de la petite nation*, préface de François Perroux, Université Libanaise/Syrie, Librairie Droz/Genève, 1972, pp. 125-134.

l'occasion de faire du commerce international élargit ses choix – la frontière des possibilités de consommation (et d'investissement)⁶.

Il y a donc là un argument de l'élargissement du marché pour l'économie nationale comme facteur de développement économique, à la fois en termes de débouchés et de fourniture des facteurs de production. Le cadre d'analyse en termes d'offre et de demande permet d'étudier les effets d'une plus grande libéralisation des échanges sur d'une part les producteurs soumis à la concurrence des importations, et d'autre part sur les groupes qui consomment les biens importés⁷. En partant de leurs traits communs, la formalisation économique propose un modèle général d'échange en économie ouverte basée sur quatre relations⁸ :

- la relation entre la frontière de possibilité de production et la courbe d'offre relative ;
- la relation entre les prix relatifs et la demande ;
- la détermination de l'équilibre mondial par l'offre mondiale relative ;
- l'effet des termes de l'échange.

1. 2 Échange international, croissance et développement

La théorie libre-échangiste soutient que le commerce extérieur constitue en fait le moteur de la croissance, notamment par la promotion des exportations. Dans une optique walrassienne, le gain est tiré de l'allocation optimale des ressources, grâce à la spécialisation internationale. Si ce gain provoque un accroissement de la capacité d'épargner et d'investir, alors le commerce extérieur permet d'amorcer ou de renforcer le processus de croissance⁹.

En effet, une stratégie d'industrialisation orientée vers le marché international, soutenue par des réformes économiques et commerciales appropriées, est censée accroître les exportations. Cette croissance des industries a des effets bénéfiques pour d'autres secteurs de l'économie nationale mais aussi pour le bien-être des populations.

Du point de vue économique, les exportations financent les importations et leurs recettes permettent l'amélioration du pouvoir d'achat intérieur, entre autre du fait de l'amélioration de la balance de paiement du pays par la rentrée des devises. Il y a en même temps un accroissement de la

⁶ SAMUELSON P.A., « The Gains from Trade once Again », cité par CORDEN W.M., *Politique commerciale et bien-être économique*, traduit de l'anglais par Jean Van Der Mensbrugghe, Paris, Economica, 1980, p. 5.

⁷ LINDERT P.H., *L'économie internationale*, Paris, Economica, 1989, p. 73.

⁸ KRUGMAN P.R. et OBSTFELD M., *op. cit.*, p. 108.

⁹ GERN J.P., « L'apport du commerce extérieur à la croissance des pays non industrialisés », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIV, n° 133, janvier-mars 1993, p. 9.

capacité intérieure d'épargne et d'investissement, susceptible de renforcer l'accumulation et la croissance endogènes.

En effet, sur le plan théorique, les analyses d'orientation néo-classique suggèrent qu'une politique économique orientée vers l'extérieur contribue positivement et de manière notable à la croissance¹⁰.

Selon l'approche de Ricardo dont s'inspirent les néo-classiques, le commerce international sert à la croissance par deux voies :

- en fournissant des biens de subsistance à meilleur marché, ce qui permet une diminution des salaires et donc une augmentation du taux de profit ;
- en fournissant aux capitalistes des biens de consommation meilleur marché, ce qui augmente leur revenu réel et leur permet donc un taux d'épargne élevé¹¹.

Le commerce extérieur soutient donc la croissance et l'accumulation des firmes. Déjà en 1964 Georges Baza estimait que le commerce extérieur, pour les pays africains, paraît être l'élément moteur initial dans le processus de développement¹².

Cette affirmation ancienne trouve beaucoup d'échos actuellement. Ce discours est tenu par des organisations internationales de développement ou de commerce qui voient dans le renforcement et la libéralisation des échanges, la clé du développement des Nations. De plus en plus des illustrations sont faites pour démontrer l'existence d'une corrélation positive entre l'ouverture à l'échange international et le processus de croissance. Alan Winters cité dans un rapport de l'Organisation Mondiale du Commerce soutient que :

« La libéralisation des échanges est en général un élément qui contribue de manière très positive à atténuer la pauvreté : elle permet aux individus d'exploiter leur potentiel de production, soutient la croissance économique, fait obstacles aux interventions arbitraires des pouvoirs publics et constitue une protection contre les chocs »¹³.

Ce rapport indique que cette conclusion de Winters est étayée par des observations empiriques. On a constaté que l'ouverture de l'économie est un stimulant important de la croissance, étroitement associé à l'accroissement du revenu par habitant. D'après une étude de l'O.M.C. portant sur 122 pays pendant la période 1970-1990, les économies « ouvertes » ont été plus

¹⁰ BOURGUIGNON F. et MORRISSON C., *Commerce extérieur et distribution des revenus*, Paris, O.C.D.E., 1989, p. 10.

¹¹ *Idem*, p. 13.

¹² BAZA G., « Aspects structurels du commerce extérieur des pays africains et intégration économique », *Cahiers économiques et sociaux*, Léopoldville (Kinshasa), vol. II, n° 4, 1964, p. 307.

¹³ ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, *Rapport annuel 2001*, O.M.C., Genève, p. 45.

performantes que les économies « fermées » : leur taux de croissance a été de 4,5 % en moyenne pendant la période considérée, contre seulement 0,7 % pour les économies « fermées ». Le rapport établit que cette conclusion concorde avec celle d'une étude de la Banque mondiale qui confirme, à partir des données sur la situation de 80 pays pendant quatre décennies, que l'ouverture stimule la croissance économique et que les revenus des pauvres augmentent au même rythme que la croissance globale¹⁴.

A ce propos, note Engelhard, à l'« *arrière-plan du discours de la Banque mondiale, on trouve toujours le point de vue dominant selon lequel la source principale de la croissance économique réside dans le développement des échanges internationaux* »¹⁵.

Un autre constat vient renforcer cette conception : les « pays les moins avancés », du point de vue du développement, sont en même temps ceux qui participent le moins au commerce mondial. Il semble donc y avoir un lien entre le degré de participation à l'échange international et le niveau de développement.

Un rapport de la C.N.U.C.E.D. évoque le cas des pays asiatiques dont l'intégration dans l'économie mondiale a facilité les efforts de développement, notamment en leur donnant l'occasion d'accélérer la croissance de leurs exportations et d'avoir accès aux capitaux étrangers et à la technologie¹⁶.

Le développement est assimilé ainsi à un accroissement du produit intérieur, une accumulation et une redistribution nationales qui induisent une croissance du revenu national et supposent celle du bien-être des populations. La libéralisation des échanges suppose donc l'accroissement du volume et des flux des richesses, avec en conséquence une diminution du sous-développement, de la pauvreté.

Un rapport du P.N.U.D. abonde dans le même sens. Il indique que depuis de nombreuses années, la croissance, par le marché, est le principal objectif économique des décideurs car ils sont persuadés que c'est avant tout en mettant à la disposition des individus une quantité toujours plus grande de biens et de services que l'on améliorera leur qualité de vie. La croissance permettrait de développer l'emploi, de réduire les déficits budgétaires. En conséquence, les pays à faible revenu n'ont pas de choix ; pour eux la croissance est la condition sine qua non de la réduction de la pauvreté et de

¹⁴ BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001*.

¹⁵ ENGELHARD P., *L'Afrique miroir du monde ? Plaidoyer pour une nouvelle économie*, Paris, éd. Arléa, 1998, p. 130.

¹⁶ C.N.U.C.E.D., *Les pays les moins avancés. Rapport 1996*, New York et Genève, 1996, p. xiv.

la création des richesses nécessaires au développement humain élémentaire¹⁷.

Il est clair que dans cette optique de pensée, avec la croissance économique s'accroît aussi la richesse des Nations. Il est supposé qu'il en découle une amélioration des conditions sociales (santé, éducation...). En effet, dans la perspective du rôle économique de l'État, les gains tirés de l'échange, notamment les recettes fiscales et douanières, constituent des moyens permettant l'investissement dans les biens publics (les infrastructures comme les routes, les ponts, les écoles...).

Les États, les élites et les penseurs, même dans les pays en développement se sont réapproprié ce discours. Ainsi on peut lire dans le rapport de 1999 de la Banque Islamique de Développement une conviction que la mondialisation et la libéralisation du commerce international contribueront à une augmentation sensible de la production et de l'ensemble du bien-être économique mondial¹⁸.

Jean-Marie Gankou estime, dans la même perspective, qu'il n'y a pas de pays qui entre dans le processus de développement sans accroître en même temps ses échanges extérieurs. On peut même dire que le développement du commerce extérieur, à l'époque actuelle, a été pour un certain nombre de pays avancés l'occasion et le moyen de reprendre leur croissance. Le commerce extérieur est nécessaire aux pays en développement pour se procurer un certain nombre de biens d'équipement et de consommation qu'ils ne peuvent produire eux-mêmes. Le commerce extérieur génère aussi des revenus fiscaux à l'État. Or, une politique de croissance implique que la puissance publique dispose d'un minimum de ressources fiscales pour pouvoir accomplir sur son propre territoire les travaux d'infrastructure et assurer les services publics indispensables à une économie moderne adaptée¹⁹.

Il est donc sous-entendu qu'une meilleure insertion des pays en développement dans le marché globalisé et l'intensification des échanges s'accompagneront des améliorations sociales. Il faut un acteur comme moteur de cette croissance. On pense alors aux entreprises du secteur privé dont la promotion fait partie des conditions internes de croissance à mettre en place. Ainsi le rapport de la CNUCED de 1996 établit que le secteur des entreprises privées, principal agent du développement, n'est pas très avancé dans la plupart des pays les moins avancés et sa croissance est limitée par

¹⁷ P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1996*, Paris, Economica, 1996, p. 48, col. 1.

¹⁸ BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT, *Rapport annuel 1998-1999*, Djeddah, 1999, p. 50.

¹⁹ GANKOU J.-M., *Echange et développement. L'économie camerounaise*, Paris, Economica, 1985, pp. 115-116.

manque de capitaux et de compétences en matière d'esprit d'entreprise, de gestion, de techniques et de commercialisation²⁰.

Ce manque de moyens fait partie des contraintes internes auxquelles les pays doivent faire face pour mettre en place les conditions de la croissance. Et les illustrations ne manquent pas, comme le propose José Antonio Sequeira Carvalho, évoquant le cas des pays asiatiques :

« Le développement et la croissance économiques exigent un environnement favorable à l'investissement privé et au développement des entreprises. Les exemples des pays de l'Asie de l'Est montrent que ce chemin ne constitue pas un modèle d'application unique et que, selon les pays, des applications variantes de ces principes mais préservant toujours la libre initiative des entrepreneurs privés sont possibles [...] Certes, les modèles de développement des pays industrialisés ne sont pas reproductibles à l'identique, mais la preuve a été apportée que chaque fois qu'un secteur privé efficace et une industrie performante ont pu se développer dans un pays, c'est l'ensemble de l'économie qui en a bénéficié et la pauvreté qui a diminué »²¹.

Dans cette optique, il importe donc que l'État libéralise et développe un cadre favorable à l'épanouissement du secteur privé branché au marché global. Toutefois on peut faire remarquer que ce paradigme de libéralisme fait peu ou pas cas de l'intervention étatique dans le progrès économique de certaines Nations d'Asie.

D'autres ont relevé plutôt un paradoxe au sujet de la relation entre échange international et pauvreté : beaucoup de pays s'appauvrissent davantage alors que le commerce international s'accroît²². Le fait que certaines nations deviennent plus pauvres alors que les échanges s'accroissent, observe Lindert, mérite davantage d'analyse.

Depuis plusieurs décennies des pays africains par exemple, ont intensifié leurs échanges et leur participation au commerce mondial. Mais paradoxalement, l'appauvrissement s'est accru. C'est sans doute ce qui a amené Lindert à s'interroger sur le bien fondé de ce commerce. En effet, que peut-on conclure à propos de la relation entre le commerce international et la pauvreté de tant de pays ? Ainsi, recommande-t-il, les chercheurs devraient procéder à une analyse beaucoup plus élaborée pour déterminer si le fait de

²⁰ C.N.U.C.E.D., *op. cit.*, p. xv.

²¹ DE SEQUEIRA CARVALHO J.A., *Le secteur privé moteur de développement des pays ACP. Une approche intégrée et participative*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 25.

²² LINDERT P.H., *op. cit.*, p. 367.

favoriser ou de limiter le commerce international est susceptible d'améliorer le bien-être relatif des pays les moins développés²³.

Il y a donc lieu de dire qu'il y a des perdants dans l'échange international. Dans la conception dominante, l'explication est trouvée : pour les pays les moins développés, ils n'ont d'avantage comparatif que pour les produits primaires peu élaborés, à faible valeur ajoutée. En plus l'exportation de ces produits se heurte aux barrières d'entrée dans les pays développés. On met donc en cause le protectionnisme qui frappe les produits primaires. Pour Lindert, les nations en développement ont donc raison d'accuser les nations plus développées de ne pas avoir mis en œuvre les politiques de libre-échange et d'avantage comparatif qu'elles les avaient pourtant pressées d'adopter²⁴.

Certains organismes onusiens pensent que l'insuffisante libéralisation des marchés mondiaux est une des causes majeures de l'échec du développement²⁵. L'intégration au marché international n'est pas remise en cause. Mais on évoque plutôt pour ces pays une insuffisante participation à ce marché ou encore une insuffisante adéquation de leurs structures économiques, légales et sociales pour favoriser une meilleure ouverture aux échanges mondiaux, des contraintes internes liées à l'offre et aux politiques²⁶.

Les nations pauvres ou les pays les moins avancés (p.m.a.) pour la plupart, sont donc de nos jours toujours pressés de s'intégrer davantage au marché (du fait notamment de l'exiguïté des marchés intérieurs), de créer des conditions de participation à la globalisation des échanges.

Enfin, il faut reconnaître la diversité de conceptions de l'échange international par rapport au développement. Dans un article de 1977 Richard Jolly²⁷ a relevé trois paradigmes de l'analyse du gain de l'échange international. Les *néo-classiques*, comme J.N. Bhagwati, B. Balassa, mettent l'accent sur les gains issus de l'échange (habituellement dans un cadre statique ou dynamique) et les avantages de l'élimination des barrières commerciales tarifaires ou non, quoiqu'ils concèdent que les conséquences distributives qui en résultent dans les pays et entre pays ne soient pas toujours désirables. Les *structuralistes*, comme Gunnar Myrdal soulignent les rigidités structurelles des systèmes économiques, qui fixent des limites à la portée et à la vitesse de l'ajustement par les variations des prix. L'accent

²³ *Idem*, pp. 369-370.

²⁴ *Idem*, pp. 381-382.

²⁵ DE SOLAGES O. (dir.), *Croissance ou développement des tiers-mondes*, Paris, L'Harmattan, 1997.

²⁶ ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, *op. cit.*, p. 46.

²⁷ JOLLY R., « Aspects internationaux », in CHENERY H. et al., *Redistribution et croissance. Politiques pour améliorer la répartition du revenu dans les pays en voie de développement dans le cadre de la croissance économique*, Paris, P.U.F., 1977, pp. 231-232.

est aussi mis sur les différences de pouvoir de négociation, résultant des différences de richesse, de revenus et de capacité technologique. Les théoriciens de la *dépendance*, comme Samir Amin voient dans le système mondial une exploitation systématique des pays pauvres par les pays riches, du fait de la dissymétrie des échanges ou de l'échange inégal entre un centre et une périphérie. Le gain n'est pas réciproque dans l'échange international. Tous les pays n'y gagnent pas, particulièrement les moins développés, car les termes de l'échange sont en leur défaveur. L'inégalité des échanges accroît ainsi l'inégalité entre les pays. Raoul Prebisch stigmatise justement la détérioration des termes de l'échange des économies en développement en faveur des pays développés. De même que les vertus du commerce extérieur sont considérées par des classiques et des néoclassiques comme moteur de la croissance et du développement des nations, des auteurs de la dépendance estiment que le libre échangisme international constitue un facteur de reproduction de l'exploitation de la périphérie par le centre du fait d'un échange inégal. Le développement ne peut procéder alors que d'une déconnexion du système mondial en vigueur.

D'autres, comme Paul Bairoch²⁸ ou Philippe Rouzier²⁹ remettent en question le rôle attribué au commerce extérieur pour le développement.

Les alter mondialistes dénoncent pour leur part les dérives et les méfaits (exclusion, appauvrissement, pollution, etc.) de la globalisation économique.

Toutefois, le paradigme dominant reste prépondérant : l'échange international est porteur de croissance et de développement pour les Nations. Ainsi en termes de politique économique, les pays doivent s'insérer davantage dans le marché mondial de manière à renforcer leur croissance. Aux pays les moins avancés, pour améliorer leurs perspectives de croissance, il est alors recommandé d'adopter un régime commercial ouvert et d'entreprendre des réformes orientées vers l'extérieur, favorisant la diversification et l'expansion du commerce, une meilleure participation à l'échange international³⁰. Si les entreprises poussent leurs pays à obtenir l'ouverture des marchés extérieurs, on constate tout de même qu'elles souhaitent la protection du marché intérieur.

²⁸ BAIROCH P., *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La découverte/Poche, 1999, p. 190.

²⁹ ROUZIER P., *Echange et développement (cadre théorique pour une alternative)*, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1981, p. 2.

³⁰ ROUZIER P., *op. cit.*, p. 2.

1.3 Politiques commerciales

Avec l'ouverture sans cesse croissante des économies, la théorie économique accorde de plus en plus d'importance aux politiques économiques et commerciales dans la perspective de relance et d'équilibre économiques. Pour le commerce extérieur, la politique commerciale dominante a été pendant longtemps le *libéralisme*.

En fait le libre-échange constitue une théorie mais aussi un système qui veut que l'État intervienne peu ou pas dans les activités commerciales. Son intervention est souhaitée pour restreindre l'importation et promouvoir l'exportation. Le libre-échange moderne préconise la libéralisation commerciale multilatérale à travers des négociations entre États sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce. Avec l'Uruguay Round s'est enclenchée la tendance à baisser les tarifs douaniers. En effet, de nombreux accords commerciaux sont conclus entre les pays pour abaisser et lever leurs barrières non tarifaires, libéraliser encore plus le commerce extérieur.

Le *protectionnisme* préconise l'intervention directe de l'État dans les activités économiques notamment pour préserver les industries nationales de la concurrence extérieure. L'argument principal de ce système est basé sur le fait que les mesures protectionnistes faciliteraient la protection des industries en difficulté ou naissantes, le plein-emploi, la meilleure productivité nationale et l'amélioration de la balance des paiements. Elles favoriseraient en plus la diversification de l'économie nationale et sa sécurité. Le protectionnisme est également soutenu par rapport à l'exigence de maximiser les finances publiques. En effet, les droits de douane constituent dans plusieurs pays des sources importantes de recettes fiscales, en plus de leur rôle économique. Les instruments sont des mesures tarifaires et non tarifaires.

Actuellement, on constate de plus en plus la montée du protectionnisme malgré l'essor du discours libre-échangiste. Les pays dressent des obstacles pour préserver les positions et intérêts commerciaux de leurs industries, de leurs économies. On constate ainsi de plus en plus d'obstacles à l'entrée des produits des pays du Sud sur le marché du Nord : des quotas d'importation ou d'exportation, des restrictions volontaires à l'exportation, des taxes et subsides, des obstructions administratives, des mesures liées à la protection de l'environnement ou à la qualité des produits, des normes techniques et industrielles, etc. Paradoxalement, la politique commerciale libérale domine le discours mais ce dernier est en décalage des pratiques protectionnistes des économies dominantes.

Le libéralisme, en prônant l'élargissement des marchés, revendique en quelque sorte une « relativisation » des frontières pour l'espace économique.

Cette relativisation passe, au niveau mondial, par l'exigence de marchés de plus en plus vastes, à la mesure de l'offre mondiale des multinationales.

1.4 Intégration économique, régionalisation et mondialisation

Avec la tendance croissante à la libéralisation des échanges, s'affirme de plus en plus la nécessité de constituer de vastes marchés. Des accords d'intégration aboutissent à la formation des ensembles régionaux entre des États. L'intégration par la régionalisation³¹ des économies aboutit aux constructions régionales caractérisées entre autres par³² :

- des interdépendances entre des espaces économiques nationaux. Ceux-ci sont repérables au niveau des flux des marchandises, des capitaux et du travail ;
- des convergences économiques et financières entre les économies ;
- des projets conjoints (coopération régionale) ;
- des projets de coordination, d'harmonisation, voire d'unification des politiques économiques se traduisant par des transferts de souveraineté.

Il y a bien sûr différentes conceptions de l'intégration régionale. Philippe Hugon en a dressé une typologie³³ : l'intégration libérale par le marché, l'intégration volontariste par le plan, l'intégration territoriale par les firmes, le régionalisme normatif, le régionalisme fédérateur, etc. Des constructions régionales peuvent être traversées par plusieurs conceptions en même temps. Par ailleurs, le processus de mondialisation est porté à la fois par la dynamique des marchés et l'intégration territoriale par les firmes. En effet cette dernière dessine des pôles de performance économique mondiale : l'Amérique du Nord, l'Europe Occidentale et l'Asie du Sud-Est.

L'intégration économique accélérée par le développement des moyens de communication, d'information et de transport au niveau mondial traduit ce qu'on appelle désormais la mondialisation des économies. Les flux des échanges, des capitaux se font et s'intensifient de plus en plus au niveau mondial, au point que le développement économique des nations est de plus en plus envisagé par rapport à leur participation à ce processus. Dans la mesure où ce processus est contrôlé ou « dominé » par des acteurs globaux, notamment des firmes intégrant des secteurs financiers, commerciaux, industriels et des technologies de l'information, on en est venu à parler de globalisation. La globalisation s'inscrit donc dans l'évolution de l'économie

³¹ – HUGON P., « Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation », *Problèmes économiques*, n° 2782, 30 octobre 2002, pp. 18-25.

– HUGON P. (dir), *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala, 2003.

³² HUGON P., art.cit., pp. 18-19.

³³ *Idem*, p. 23.

internationale. Cette dernière traduit ainsi une structure d'oligopole à l'échelle mondiale et une tendance à la dérégulation des marchés.

La mondialisation peut être considérée selon différents points de vue : économique, géostratégique, historique, diplomatique, sociale, etc. Ses avantages et ses inconvénients constituent un grand débat actuel dans lequel nous n'avons pas l'intention de nous introduire pour l'instant.

La notion d'intégration économique revêt aussi de l'importance pour comprendre la marginalisation de certaines nations ou de certains continents dans l'économie mondiale.

D'autre part, des auteurs ont également attiré l'attention sur une certaine intégration de fait, une intégration par le bas, opérée par des acteurs de l'économie informelle transnationale et l'importance de leurs réseaux qui traversent des espaces nationaux différents. Selon l'approche légaliste, statistique et fiscaliste, il s'agit des pratiques de fraude.

1.5 Économie informelle : approche en termes de « fraude »

1.5.1 Contenu et orientation d'analyse

Nous l'avons évoqué plus haut : le commerce international s'inscrit dans des cadres institutionnels des systèmes étatiques. Les études y relatives sont basées sur les statistiques officielles des États. Guy de Lacharrière, traitant du commerce extérieur et son rôle dans les politiques des pays sous-développés, précisait que son analyse n'incluait pas des problèmes qui se rattachent à ce qu'il a appelé le « *commerce invisible* »³⁴.

Quelques années plus tard, cet invisible correspond à ce qu'il est convenu d'appeler « *informel* ». La notion est souvent appréhendée par des critères de démarcation. Une étude des Nations Unies sur l'Afrique propose ce critère d'appartenance au secteur informel : « *toute affaire/entreprise non immatriculée auprès du gouvernement national/local appartient au secteur informel* »³⁵. Elle conçoit également le négoce transnational comme commerce non structuré : « *la circulation de biens et services non déclarés et non réglementés entre pays africains* »³⁶.

Pour une approche légaliste, il s'agit d'une économie des activités licites mais non déclarées et des transactions illicites. Pour les échanges

³⁴ DE LACHARRIERE G.D., *Commerce extérieur et sous-développement*, Paris, P.U.F., 1964, avant propos.

³⁵ NATIONS UNIES, 1996, *op. cit.*, p. 66.

³⁶ *Idem*, p. 76.

internationaux, il s'agit de ceux qui échappent totalement ou partiellement à l'enregistrement officiel dans la balance des paiements, les données de la comptabilité nationale, des bureaux nationaux de statistiques ou des offices douaniers. Cette approche est à la fois statistique et fiscaliste.

En effet, dans beaucoup de pays en développement, surtout en Afrique, avec l'affaiblissement des États Nations, l'échec des politiques de développement modernisateur dont ils ont été les acteurs principaux, les effets pervers de l'ajustement structurel et de l'endettement, la réactivation des pratiques d'économie informelle s'amplifie. Celle-ci prend de l'expansion au point que, dans certains pays sa part dans le PIB est comprise entre 30 % et 70 %.

Ces pratiques concernent non seulement les petites activités marchandes et de services, surtout en milieu urbain, mais aussi des échanges transnationaux. Dans ce cas-ci on parle du « transnational » plutôt que d'international, pour mettre en exergue la dimension d'ignorance des systèmes nationaux par des marchands dont les opérations traversent différents espaces nationaux. Albert Meister parle du « système transnational » comme système qui « ignore les frontières nationales », incontrôlable et même insaisissable par les États³⁷.

Alors que l'*international* fait référence au cadre des États (leurs institutions de régulation), le *transnational* renvoie plus à son ignorance ou à sa subversion, comme fait remarquer Olivier Dollfus :

« À partir de ces lieux centraux, qui constituent 'l'archipel métropolitain mondial', les flux se diffusent soit dans le champ régulé de l'international, celui des relations codifiées, normées, régulées entre États, soit dans le champ du transnational qui fait fi des 'frontières', et dont les régulations, quand elles existent, sont cachées ou discrètes et les flux difficilement repérables et comptabilisables. Les flux transnationaux infiltrent et débordent les États »³⁸.

Ces pratiques de « transgression » des frontières et institutions des États caractérisent ce qu'on qualifie d'économie de fraude ou de contrebande, une dimension de ce qu'on appelle couramment « économie informelle ».

Michael L. Morris et Mark D. Newman³⁹ ont tenté d'établir une démarcation critérielle. Selon eux, le marché officiel est caractérisé par :

³⁷ MEISTER A., « Le système transnational », *Civilisations*, vol. XXIII-XXIV, 1973-1974, pp. 33-51.

³⁸ DOLLFUS O., « Mondialisme et particularisme », in CHOQUET C. (coord.), *L'intégration régionale dans le monde. Innovations et ruptures*, préface de Claude Auroi, Paris, éd. Karthala, 1994, p. 40.

³⁹ MORRIS M.L., NEWMAN M.D., « Official and Parallel Cereals Market in Senegal : Empirical Evidence », *World Development*, vol. 17, n° 12, 1989, p. 1896.

« *trading by authorized (licensed) partners ; compliance with official marketing regulations ; conformity to official prices* ». Le marché parallèle pour sa part présente certaines caractéristiques : « *trading by unauthorized (unlicensed) partners ; noncompliance with official marketing regulations, trading at nonofficial prices* ».

Simkin, pour le cas de l'Indonésie, en référence à l'informel transnational, parle de « *considerable part of its foreign trade which escapes official record* »⁴⁰.

Quoiqu'il en soit, une convergence de vue se dégage de l'entendement de la réalité de l'informel transnational chez ces différents auteurs : le critère distinctif est constitué d'une absence (de statistique, de documents de commerce, de respect de normes et procédures, etc.) par rapport au commerce extérieur formel. En fait, plusieurs descriptions de l'informel transnational la conçoivent comme économie illégale, qui ne respecte pas les formalités requises pour le commerce international. Même s'il ne s'agit pas d'échanges qui portent sur des biens prohibés ou illicites, il ressort de ces descriptions une vision qui assimile plutôt cette économie à la *fraude*, à la *contrebande*, au contournement des lois commerciales, douanières, ou fiscales.

De cette approche découle un type d'analyse : les flux informels sont des réalités essentiellement économiques, qu'il faut analyser en tant que telles, notamment dans un cadre classique d'analyse des marchés :

- la concurrence dans l'informel en situation des tarifs non prohibitifs, à coûts constants ou croissants ;
- le monopole dans l'informel en situation des tarifs non prohibitifs, à coûts constants ou croissants ;
- la situation de tarifs prohibitifs, etc.

Bhagwati estime que l'analyse de l'économie informelle transnationale, au sens d'importations et exportations illégales doit être intégrée dans la pure théorie de l'échange international :

« *International trade economists, when they seek to translate the results of pure theory into policy advice, typically run into the phenomena of smuggling (which implies the use of illegal channels of importation and exportation) and faked invoicing (which implies the use of legal channels of trade but evasion)...there is urgent need therefore to integrate the analysis of illegal trade phenomena into the pure theory of international trade [...], illicite trade activity into the general equilibrium theory of international trade [...] by introducing a smuggling transformation curve, with legal trade occurring*

⁴⁰ SIMKIN C.G.F., « Indonesia's unrecorded trade », in BHAGWATI J. N. (ed.), *Illegal transactions in international trade. Theory and measurement*, Amsterdam, Oxford, 1974, p. 157.

subject to the tariff and illegal trade without the tariff. This technic is used then to analyse the welfare impact of trade with and without smuggling »⁴¹.

Cette approche constitue toujours une des références de l'analyse théorique de l'informel transnational⁴². Un élément de cette analyse est celui du gain lié à la « contrebande ».

⁴¹ BHAGWATI J.N., « Introduction », in BHAGWATI J.N. (ed.), 1974, *op. cit.*, pp. 1-2.

⁴² Comme références de cette analyse, nous citons entre autres :

- BHAGWATI J.N. et HANSEN B., « A Theoretical analysis of smuggling », in BHAGWATI J.N. (ed.), 1974, *op. cit.*, pp. 9-22 ;
- AZAM J.P. et BESLEY T., « General Equilibrium with Parallel Markets for Goods and Foreign Exchange : Theory and Application to Ghana », *World Development*, vol. 17, n° 12, 1989, pp. 1921-1930 ;
- SHEIK A.M., « A Theory of Risk, Smuggling and Welfare », *World Development*, vol. 17, n° 12, 1989, pp. 1931-1944 ;
- LINDAUER D.L., « Parallel, Fragmented, or Black ? Defining Market Structure in Developing Economies », *World Development*, vol. 17, n° 12, 1989, pp. 1871-1880 ;
- BHANDARI J. et DECALUWE B., « A Framework for the Analysis of Legal and Fraudulent Trade Transactions in 'Parallel' Exchange Markets », *Review of World Economics*, vol. 122, n° 2, 1986, pp. 233-252.

1.5.2 Rente et risques

Si en économie formelle on traite de la rentabilité, on y conçoit par contre le gain de l'échange transnational informel plus en termes de *rente*. Celle-ci représente un surprofit non lié aux coûts de production, mais plutôt à une situation de non-respect (ou peu de respect) des tarifs douaniers principalement. Cette conception s'inscrit dans la foulée de la pensée classique depuis Ricardo où la rente est analysée en termes de surplus tiré d'une position opportune par rapport aux ressources naturelles, un excédent du prix au-dessus du coût de production⁴³. La rente différentielle est notamment évoquée à propos des différences constatées entre les terres consacrées à l'agriculture.

A la suite de Anne Krueger⁴⁴ la rente est aussi analysée dans une perspective d'économie politique du marché. Pour cet auteur, des mesures gouvernementales de restrictions au commerce sont des facteurs qui poussent à la recherche de la rente. À ce propos, elle écrit :

*« In many market-oriented economies, government restrictions upon economic activity are pervasive facts of life. These restrictions give rise to rents of a variety of forms, and people often compete for the rents. Sometimes, such competition is perfectly legal. In other instances, rent seeking takes other forms, such as bribery, corruption, smuggling, and black markets ...rents originate from quantitative restrictions upon international trade »*⁴⁵.

Pour elle donc, il s'agit de « *formal model of rent seeking under quantitative restrictions on trade* ». Ces restrictions – particulièrement celles des licences d'importation, et en général toute mesure de politique commerciale protectionniste, ont des effets pervers sur l'économie car elles favorisent une tendance pour les entrepreneurs à rechercher la captation des rentes. En termes d'impact, celui-ci est négatif : « *welfare loss from rent seeking* », création de position de monopole avec des effets sur l'allocation des ressources au sein de l'économie... Et si les mesures de restrictions sont parfaites, les régulations deviennent si perverses que la recherche de rente devient la seule voie de gain⁴⁶. On est alors dans une société de captation de rente par des moyens légaux ou illégaux (bribery, hiring relatives of officials, smuggling...). Ces moyens permettent de contourner les coûts liés aux institutions formelles.

⁴³ VIDONNE P., *Essai sur la formation de la pensée économique. Nature, Rente et travail*, Grenoble, 1982, p. 395.

⁴⁴ KRUEGER A., « The Political Economy of Rent-Seeking Society », *The American Economic Review*, vol. 64, n° 3, juin 1974, pp. 291-303.

⁴⁵ *Idem*, p. 291.

⁴⁶ *Idem*, p. 302.

Il suffirait donc de libérer le marché du poids de l'État pour voir disparaître la recherche de rente et le voir fonctionner dans des conditions optimales. Dans cette approche, les acteurs aux pratiques transnationales informelles notamment par contournement des barrières tarifaires constituent donc des *rent-seekers* comme le font observer Charles Rowley et Robert Tollison :

« *The rent-seeking [...] encompasses additionally those who seek to divert the revenues accruing from tariffs to central government and those who perceive rents from illegal evasion of the tariff barrier (smuggling)* »⁴⁷.

Comme les agents économiques à l'intérieur du pays font face au même prix du marché, la structure des coûts sera différente. Au sein d'un pays dont les mesures de politique commerciale consistent en barrières tarifaires et en quotas, ceux qui les contournent mais vendent au prix du marché les mêmes biens importés, gagnent ainsi une rente par rapport aux commerçants « loyaux ».

L'imposition de lourds droits à l'exportation ou à l'importation donne lieu, selon Adam Smith, à de nombreuses fraudes qui sont nuisibles tant aux finances publiques qu'au commerçant honnête. Pour cet auteur, la fraude ou la contrebande est le plus ruineux des commerces du fait de l'intense concurrence que sa lucrativité potentielle suscite. Imposer des taxes au commerce extérieur c'est donc l'encourager. En effet, dit-il, quand on barre un cours d'eau, dès que le réservoir est plein, l'eau déborde autant que s'il n'y avait pas de barrage du tout. C'est donc dire que ce n'est pas en renforçant le protectionnisme qu'on peut combattre la fraude, on l'encourage plutôt⁴⁸.

David Birmingham abonde dans le même sens, parlant de la rente comme d'un prix du risque :

« *Frontiers are not barriers but privileged zones of intense economic activity. This intensity will be accentuated by the degree of illegality, the scale of tax-avoidance and the perceived price to be charged for the risks involved* »⁴⁹.

⁴⁷ ROWLEY C.K. et TOLLISON R.D., « Rent-seeking and Trade Protection », in ROWLEY C.K., TOLLISON R.D. et TULLOCK G. (eds), *The Political Economy of Rent-Seeking*, Boston, Kluwer Academic Publishers, 1991, 2nd Printing, p. 226.

⁴⁸ SMITH A., *op. cit.*, pp. 565, 567 et 578.

⁴⁹ BIRMINGHAM D., « Final Comment on the Conference », in KIPRE P. et HARDING L. (dir.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire*, Paris, éd. L'Harmattan, 1992, p. 31.

La zone frontalière est ainsi considérée comme un espace de rente tirée des disparités nationales entre systèmes économiques et fiscaux différents⁵⁰.

A la notion de rente est donc liée celle de risque. En effet les échanges informels, dans cette conception, revêtent une dimension de risques car ils sont exposés aux répressions, dans le cadre du respect des institutions, ou des formalités des États. Leurs acteurs s'exposent aux risques de saisie ou de perte de marchandises, d'amendes, etc.

Les études d'analyse micro-économique de la contrebande en général, utilisent une fonction de risque dont la probabilité est proportionnelle à la valeur des marchandises qui font l'objet de la transaction. Cette fonction de risque croissante permet de spécifier l'existence des rendements décroissants de l'activité de contrebande, pivot indispensable d'une analyse coûts-avantages⁵¹. Et, comme le note Catherine Veglio, plus le jeu de saute-frontière est risqué, plus il est rentable ; prohibition, restriction, zones interdites dopent les trafics et les profits de leurs auteurs⁵².

Dans ce même ordre d'idées, Corden estime que moins élevés sont les taux *ad valorem* des droits de douane et des taxes, et plus difficile et moins importante sera vraisemblablement la contrebande⁵³.

Selon cette approche, un renforcement des mesures protectionnistes incite donc à courir le risque de les contourner. C'est donc à la présence de ces mesures qu'est liée celle du gain consécutif au contournement. Leur suppression, notamment par la libéralisation du commerce extérieur, supprimerait en même temps les risques de contournement et donc aussi le gain qui en est retiré.

1.6 Économie informelle et politiques de développement pour l'Afrique

En ce qui concerne la notion de l'informel en général, les points de vue divergent. Certains y voient une vitalité populaire porteuse d'une dynamique de développement. Ainsi Bach et Vallée estiment que les échanges dits parallèles font montre d'une belle vitalité⁵⁴. Pour d'autres, il s'agit de pratiques nocives pour l'économie nationale, à réprimer, à

⁵⁰ RENARD J.P. et PICOUE P., « Frontières et territoires », *La Documentation photographique*, n° 7016, avril 1993, p. 3, col. 1.

⁵¹ KOPP P., « La structuration de l'offre de drogue en réseaux », *Revue Tiers monde*, t. XXXIII, n° 131, juillet-septembre 1992, p. 527.

⁵² VEGLIO C., « Le temps des trafiquants », *Croissance*, n° 387, nov. 1995, p. 31.

⁵³ CORDEN W.M., *Politique commerciale et bien-être économique*, traduit de l'anglais par Jean Van Der Mensbrugghe, Paris, Economica, 1980, p. 67.

⁵⁴ BACH D.C. et VALLEE O., « L'intégration régionale : espaces politiques et marchés parallèles », *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, p. 77.

décourager. Ainsi par exemple, les concepts de « fraude » ou de « contrebande » chargent négativement les pratiques d'échanges transnationaux informels. De la diversité des points de vue découle celle des analyses et des politiques proposées.

Face à la faillite des États africains et la baisse de l'aide au développement, des Organisations Internationales et des pays développés reconnaissent l'importance actuelle de la dynamique des populations africaines notamment à travers l'économie informelle. Sa créativité est actuellement mise en avant dans le discours dominant comme fer de lance d'un entrepreneuriat privé à dynamiser, par son intégration à l'économie moderne, en vue du développement du continent. Ce développement passerait par une meilleure intégration du continent au commerce mondial, ce qui aurait pour effet la réduction de la pauvreté. C'est un constat qui ressort de ce résumé de quelques politiques y relatives proposées pour l'Afrique.

1.6.1 Nations Unies et B.I.T. : Comment « intégrer le secteur informel à l'économie » ?

Un consensus se dégage du discours des Nations unies et du Bureau International du Travail à propos de la promotion d'un acteur du développement en Afrique : le secteur privé.

Dans un document de 1996, l'O.N.U. propose une politique de promotion de l'économie informelle⁵⁵ en vue du développement du continent. En somme il s'agit d'une stratégie en vue de la transition de l'économie informelle vers l'économie structurée, son intégration au secteur structuré de l'économie nationale au sein des États africains, dans la continuité de la Tokyo International Conference on African Development (TICAD, 1993).

En effet, on peut lire parmi les motivations de cette intégration cette justification :

« ...La Commission économique pour l'Afrique a prévu, dans le cadre de son approche globale de la réduction de la pauvreté en Afrique, la création d'un environnement favorable à une meilleure efficacité du secteur informel, la mise en place de réseaux de marché entre le secteur informel et le secteur structuré et l'intégration progressive du secteur informel au secteur structuré. [...] Il est nécessaire d'orienter dans un sens productif la créativité des petites entreprises du secteur informel. Beaucoup de ces entreprises sont productives, mais

⁵⁵ NATIONS UNIES, *op. cit.*

non autant qu'elles pourraient l'être si elles étaient pleinement intégrées aux économies nationales »⁵⁶.

C'est l'illustration même d'une approche fonctionnaliste du secteur informel, c'est-à-dire un ensemble d'activités et d'unités économiques en attente d'être formalisées.

Dans la même perspective, déjà en 1989, la Banque Mondiale notait que l'Afrique a besoin d'entrepreneurs. Et le secteur informel en constitue un germe, précise-t-elle. Elle estime, ce qui est pertinent par ailleurs, qu'un environnement plus propice et un soutien plus efficace aux initiatives des entrepreneurs permettraient à des entreprises de toute taille d'apporter leur contribution au développement. Elle propose la mise en œuvre des politiques fiscales, la mise en place d'un cadre réglementaire, juridique et politique, des systèmes d'information, des catalyseurs étrangers et publics afin d'améliorer le climat des affaires et de promouvoir l'initiative privée à partir du potentiel du secteur informel⁵⁷.

Pour sa part, depuis plus de deux décennies le Bureau International du Travail initie des études en vue d'une meilleure connaissance du secteur informel dans les pays en développement, particulièrement dans sa dimension de création d'emplois, d'absorption de population active. Cette organisation initie et mène, en y associant d'autres partenaires nationaux et internationaux, des programmes relatifs au secteur informel dans une quinzaine de pays africains. Il s'agit surtout de programmes de type « projets d'appui » axés sur l'amélioration des conditions de travail et de la capacité d'emploi (notamment dans l'artisanat et les services) par l'appui en moyens de production, en formation, en renforcement de capacité institutionnelle. L'intervention se structure généralement autour de trois axes⁵⁸ :

- l'amélioration de l'environnement économique et du cadre institutionnel afin de libérer le potentiel que recèlent les micro-entreprises ;
- le renforcement et la dynamisation des organisations professionnelles des micro-entrepreneurs appelés à devenir des interlocuteurs crédibles du système institutionnel en place ;
- la consolidation des actions d'appui direct aux micro-entrepreneurs pour soutenir leurs activités.

⁵⁶ NATIONS UNIES, *op. cit.*, pp. 64 et 68.

⁵⁷ BANQUE MONDIALE, *L'Afrique subsaharienne. De la crise à la croissance durable*, Washington, 1989, pp. 161-177.

⁵⁸ – MALDONADO C. et al., *Analyse des résultats de l'enquête des unités économiques du secteur informel urbain du Bénin*, Genève, B.I.T., 1996 ;
– FOLLY C., *La fiscalité des activités économiques informelles au Bénin*, Genève, B.I.T., 1993.

1.6.2 Les pays A.C.P. et l'accord de Cotonou

Depuis 2000, le cadre de coopération entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) est constitué par l'accord signé à Cotonou, au Bénin. Cet accord en présente les axes de partenariat institutionnel pour les 20 prochaines années. Il s'agit des accords d'échanges commerciaux. On n'y retrouve pas explicitement des dispositions de promotion des micro-entreprises africaines. Mais on peut sous-entendre de l'article 75 de la convention A.C.P.-U.E.⁵⁹ une conditionnalité de formalisation sous forme de recommandation aux pays du Sud, appelés à :

« Mettre en œuvre des mesures en vue d'encourager les investissements privés qui se conforment aux objectifs et aux priorités de la coopération au développement A.C.P.-U.E., ainsi qu'aux lois et règlements applicables de leurs États respectifs, à participer à leurs efforts de développement... ».

Il est donc clair qu'il s'agit de la promotion des entreprises du secteur dit « structuré ». Les États sont appelés à mettre en place des cadres incitatifs en vue de la promotion de ce type d'entreprises et de leur contribution au développement essentiellement économique.

1.6.3 L'A.G.O.A.

Il ne s'agit pas spécifiquement d'une politique de développement pour l'Afrique. C'est une loi des États-Unis, relative au commerce avec les pays africains du Sud du Sahara, intitulée « African Growth and Opportunity Act » (a.g.o.a. en sigle), adoptée en 1998 et 2001. Le but de la loi est « *for increasing trade between the United States and Sub-Saharan Africa and increasing private sector investment in Sub-Saharan Africa* » (sec. 116). Cet accroissement du commerce est censé garantir la liberté, les opportunités économiques pour les populations et contribuer à la lutte contre la pauvreté (sec. 102-103). Des pays africains sont éligibles aux avantages d'échanges commerciaux avec les États-Unis sous certaines conditions (sec. 104) : l'économie de marché qui protège les droits de propriété privée, des réformes économiques, la réduction des barrières tarifaires, l'absence de contrôle de prix, de subsides, une politique de réduction de la pauvreté, de lutte contre la corruption, la bonne gouvernance, l'État de droit, le respect des droits de l'homme⁶⁰.

⁵⁹ LE COURRIER, *Accord de Cotonou*, édition spéciale, septembre 2000.

⁶⁰ – CHATEL B., « L'African Growth and Opportunity Act approuvé à la Chambre des Représentants », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2803, juillet 1999, p. 1551 ;
– CADASSE D., « Les États-Unis rempilent avec l'Afrique », article du 12/01/2002, www.afrikeco.com/articles/ ;
– www.agoa.gov/

Ce sont les États qui sont éligibles, mais il est supposé que ce sont les entreprises africaines qui bénéficient des avantages tarifaires (exonérations et privilèges douaniers) consentis par les États-Unis. Il s'agit bien sûr des entreprises formelles, avec une capacité productive pour l'exportation. On s'attend à ce que cette perspective accroisse leur rentabilité, la création d'emplois et de revenus pour les populations⁶¹ ainsi que des ressources fiscales pour les pouvoirs publics.

C'est donc une politique américaine de « *trade not aid* », comme l'indique Thompson⁶², comme paradigme du marché vecteur de croissance et du développement, dans la lutte contre la pauvreté.

1.6.4 Le NE.P.A.D.

Le 23 octobre 2001 à Abuja au Nigeria, des leaders politiques africains sous l'impulsion des présidents Bouteflika (Algérie), Mbeki (République Sud africaine), Obasanjo (Nigeria), Wade (Sénégal), ont défini les objectifs (à l'échéance 2015) et les moyens de sortie de l'Afrique du sous-développement et de l'exclusion grâce à la mise en œuvre d'un programme de développement pour le continent dénommé : « New Partnership for Africa's Development » (Ne.p.a.d.)⁶³. Cette initiative est donc issue d'une vision politique des chefs d'État africains.

Elle retient dix priorités sur lesquelles devraient être centrés les efforts de développement⁶⁴ : la bonne gouvernance publique, la bonne gouvernance de l'économie privée, les infrastructures, l'éducation, la santé, les nouvelles technologies de l'information, l'agriculture, l'environnement, l'énergie et l'accès aux marchés des pays développés.

L'on attend que les efforts dans ces domaines permettent à l'Afrique de « récupérer son retard » sur les autres continents, de sortir de sa marginalisation et de s'insérer dans la mondialisation. En fait il faut épanouir les marchés africains et les intégrer au marché mondial. En termes de politique économique, il faut promouvoir d'une part le secteur privé, par l'instauration d'un environnement favorable et attractif pour les entrepreneurs et les investissements directs étrangers et d'autre part l'économie de marché.

Si cette initiative insiste sur la nouveauté du type de relation et de partenariat international proposé par le volontarisme politique des leaders

⁶¹ ELLIS S., « L'AGOA a une incidence sur la lutte contre le sida en Afrique », <http://usinfo.state.gov/regional/af/trade/>

⁶² THOMPSON C., « Decade of 'Trade Not Aid' », *Review of African Political Economy*, n° 96, June 2003, vol. 30, pp. 321-323.

⁶³ – « The New Partnership for Africa's Development NEPAD », octobre 2001 ;
– GUIHARD N., « Le NEPAD, nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : présentation et analyse », mars 2002, www.hcci.gouv.fr/lecture/synthese/sy005.html

⁶⁴ www.Nepadforum-com/

africains, les objectifs, les moyens, les stratégies de lutte contre la pauvreté sont semblables à ceux proposés par des organisations internationales de développement (Banque Mondiale, PNUD, ACP-UE, OCDE...) : le rôle du secteur privé, l'importance des infrastructures à caractère régional, l'intégration régionale, la bonne gouvernance politique, etc.

Pour le financement de ses programmes, le NEPAD compte plus sur les ressources d'aide internationale publique au développement dans le cadre de nouvelles relations de coopération, l'allègement de la dette, le financement privé étranger et l'accès des produits africains aux marchés internationaux.

C'est encore une fois une perspective exogène, en vue de la croissance d'un secteur privé en Afrique. On a l'impression que les leaders politiques optent pour une néo-modernisation nationale. En effet, ce nouveau partenariat est un engagement de prise en charge du développement socio-économique par les pays africains. Les partenaires sont appelés à faire aboutir les programmes et projets nationaux mis en œuvre par les États africains.

Actuellement en Afrique, on parle du NEPAD comme de la panacée trouvée par des Africains eux-mêmes en vue de leur développement. Nous n'en faisons pas une évaluation mais par rapport au contexte africain, il nous semble qu'il y ait peu ou pas une prise en compte des initiatives socio-économiques des populations à la base (dont la plupart sont informelles). Pourtant, ce sont elles qui font vivre la majeure partie de la population, et renferment une composante des flux transfrontaliers qui serviraient de base à la préparation d'intégration régionale.

1.6.5 Orientations nationales au Congo

Après l'indépendance, l'État congolais à l'instar d'autres nations africaines, s'est considéré comme le principal acteur du développement. L'État s'est voulu modernisateur entre autres grâce aux revenus générés par l'exportation des produits primaires tels que le cuivre. Mais la baisse des cours des minerais, la mauvaise gouvernance, les contraintes des programmes d'ajustement structurel et d'autres facteurs ont sonné le glas de ce volontarisme modernisateur.

Du point de vue des politiques, sans avoir la prétention d'en faire une analyse, on peut remarquer peu d'intérêt pour la dynamisation des micro-entreprises ou de l'économie informelle.

Après les indépendances, l'ambition fut d'investir dans un secteur public fort, d'industrie lourde, comme base de la modernisation. La micro-entreprise n'est pas à considérer à l'époque comme vecteur prioritaire de potentiel socio-économique. En 1973, des dispositions particulières sont

prises pour les petites et moyennes entreprises⁶⁵. L'Office des petites et moyennes entreprises zaïroises (aujourd'hui congolaises) a eu pour mission d'appuyer la création et le développement des petites et moyennes entreprises, ces unités économiques, souvent de type familial, où l'entrepreneur assume l'essentiel de fonctions. Il s'agit d'une politique sectorielle : l'aide et l'assistance à l'initiative privée, la création et l'assistance de groupements intégrés, la formation et le perfectionnement des entrepreneurs, l'octroi de crédit, etc. Cependant il faut déplorer que cet office étatique, en dépit de sa vocation nationale, ne soit opérationnel qu'à Kinshasa⁶⁶. C'est donc dire que les entreprises présentes ailleurs dans le pays doivent chercher d'autres structures d'encadrement. Il faut souligner ici que son appui s'adresse aux p.m.e. dites structurées, agréées. Comme d'autres institutions nationales, cet office a connu des difficultés pour accomplir sa mission et atteindre ses objectifs. Ces derniers sont pertinents pour l'économie nationale ; mais nous pensons qu'il est important que cet office ait les moyens de les réaliser, qu'il étende ses activités à l'espace national, travaille plus en concertation avec différentes associations d'entrepreneurs, et offre également son appui à ceux du secteur dit « informel ».

Depuis 1983, le pays a adopté des mesures de libéralisation dans le cadre de la stabilisation des équilibres macro-économiques.

Le Code des investissements⁶⁷ s'intéresse particulièrement aux petites et moyennes unités économiques du secteur industriel. L'approche nationale des p.m.e. et p.m.i. fait référence aux entreprises de petite et moyenne taille mais de type « moderne », et non spécifiquement les multiples micro-commerces familiaux qui, dans les pays en développement, font vivre la majorité de la population. En vue de leur promotion, il prévoit certaines mesures incitatives (article 22), entre autres l'allégement des conditions d'enregistrement des entreprises, et donc de leur formalisation. Mais le seuil de capital pour la recevabilité (entre 10 000 et 200 000 dollars) exclut pas mal de petites et micro-entreprises.

Actuellement, le Congo sorti des guerres, met en place des institutions en vue de la reprise économique. Différentes mesures sont prises par les ministères, notamment dans le domaine socio-économique. C'est le cas du Programme Multisectoriel d'Urgence, de Reconstruction et de Réhabilitation (P.M.U.R.R.) établi par le gouvernement en 2002. Il est axé sur les travaux d'infrastructures et les actions sociales prioritaires à réaliser dans un horizon

⁶⁵ Loi n° 73/010 du 5 janvier 1973 instituant un régime d'agrément des petites et moyennes entreprises zaïroises ; Loi n° 73/011 du 5 janvier 1973 portant création et organisation d'un office de promotion des petites et moyennes entreprises zaïroises.

⁶⁶ MAKUNZA K.E., *La performance des entreprises africaines. Problèmes et stratégies des p.m.e. en République Démocratique du Congo*, Saint-Nicolas (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 2000, pp. 87-88.

⁶⁷ Loi n° 004/2002 du 21 février 2002.

de 2002 à 2005. Il faut faire remarquer que, dans sa mise en œuvre, le P.M.U.R.R. est pratiquement dans la perspective de « l'approche projets » initiés par les ministères. C'est une approche du développement national non pas exclusivement en termes d'industrialisation à base nationale à la manière des années 60 et 70 ; mais elle évoque aussi la réalisation des objectifs de développement social, par l'initiative de l'acteur étatique qui y associe des acteurs non étatiques. En plus, son financement dépend en grande partie des bailleurs internationaux.

Le programme reconnaît qu'avec le désengagement de l'État, les populations se prennent en charge avec plus ou moins de succès⁶⁸. Il propose d'appuyer les associations de développement communautaire. Dans ce contexte de restructuration, on peut comprendre que ce programme ne détaille pas des mesures concrètes d'appui à l'économie à la base.

Mais comme ailleurs en Afrique, le Congo compte sur son intégration dans le marché mondial par la dynamisation du secteur privé. Il compte sur les investisseurs étrangers. Mais le réalisme amène à reconnaître que ceux-ci ne se pressent pas au Congo et en Afrique en général, continent peu attractif et peu porteur actuellement en termes de compétitivité.

On retrouve donc à travers ces programmes un consensus autour du paradigme dominant actuel en matière de développement : une intégration accrue des pays dans l'économie mondiale de marché grâce à la dynamique des petites entreprises et des entrepreneurs modernes. Comme fait remarquer Stiglitz, les politiques du consensus de Washington (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) dont le cheval de bataille actuel en matière de développement c'est la lutte contre la pauvreté, avancent que la meilleure façon d'aider les pauvres, c'est de stimuler la croissance. Il y a donc une conviction que s'il y a croissance soutenue, ses retombées bénéficieront aux pauvres. C'est la foi en l'économie des retombées (trickle down)⁶⁹. C'est comme qui dirait, si on agrandit le gâteau, il y en aura pour tout le monde.

⁶⁸ P.M.U.R.R., points 33 et 34.

⁶⁹ STIGLITZ J.E., *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002, pp. 137 et 139.

Conclusion

Ce travail ne consiste nullement en une critique des analyses traditionnelles du commerce international. Il n'a pas la prétention de déconstruire le paradigme dominant. De ce chapitre, il ressort que, dans l'approche classique, l'échange c'est une affaire de commerce international, une réalité d'abord, sinon uniquement économique. Son ancrage est international étant donné que la perspective est celle des échanges entre Nations. Dans cette optique, le développement est impulsé par la croissance des échanges internationaux et il a un ancrage national. Les agents économiques, notamment les firmes, évoluent dans un cadre institutionnel, régulé par des États qui peuvent négocier des conditions et des espaces d'échanges. C'est en ces termes que se conjuguent en résumé les grandes lignes de l'échelle classique de l'articulation entre échange international et développement.

Il nous semble tout aussi pertinent de nous intéresser à une autre vision, en prenant en considération plutôt des pratiques des acteurs peu ou pas institutionnels, situés dans un espace local et qui interagissent avec d'autres sur des marchés qui débordent les institutions nationales. Ces pratiques revêtent une dimension sociale importante.